L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 13 AVRIL

LA CAISSE Owl.—Nous lisons dans le *Courrier* :

Suivant un correspondant du *Daily News* le commandant du steamer fédéral *Chrokee* a adressé, par l'intermédiaire du consul américain à la Havane, au capitaine-général de l'île de Cuba, une protestation contre la permis de sortie accordé par les autorités havanaises au steamer confédéré *Cecil*, portant un pavillon qui n'est reconnu par aucune nation. Cette protestation vient après plusieurs autres du même genre, qui n'ont jamais produit aucun effet.

UNE REPONSE A M. DE BOISSY.

Dans une séance du sénat français, M. Chaix d'Est-Ange, relevant les sorties de M. de Boissy à propos de l'expédition du Mexique et des Etats-Unis s'est exprimé de la manière suivante

" Il y a d'abord une parole de M. le marquis de Boissy que je ne peux pas adopter : il s'est dit l'ami de l'humanité ; et quand il a parlé de cette guerre fratricide qui ravage les Etats-Unis en Amérique, il a fait des vœux pour que cette cause impie par sa nature et par ses résultats ne fasse jamais école. C'est là un vœu que je repousse de toute mon énergie ; et quand l'intérêt de mon pays exigerait la continuation de cette lutte, jamais je ne pourrais, sans qu'un murmure montât de mon cœur, immoler l'humanité sur l'autel de ma patrie.

" Et puis, qu'est ce qui a porté M. le marquis de Boissy à de tels désirs ! Le salut du pays ou plutôt de l'armée ? Nous avons là des soldats qui font admirablement leur devoir, et ce matin même je me sentais émerveillé en lisant les récits du maréchal Bazaine. M. de Boissy craint que, si les Etats Unis un jour s'unissent de nouveau, notre armée ne soit compromise et peut être bientôt prisonnière.

" Qu'il se rassure ; les Etats Unis ont trop de bon sens et de raison pour faire cette guerre ; ils n'iront pas traverser des déserts pour joindre d'autres provinces à des provinces déjà trop nombreuses ; ils le sentent bien aujourd'hui ; et, non pas parce qu'ils sont épuisés, mais par un sentiment bien entendu de leur intérêt, ils ne pousseraient pas à nous attaquer au Mexique.

" De même qu'à la tribune anglaise, le gouvernement, à qui on reprochait de n'avoir pas fortifié Québec, répondait qu'il n'y avait pas à fortifier Québec, je vous dirai : Nayez pas peur, nous ne sommes pas menacés.

" J'ajouterai une courte réponse sur un point que j'ai déjà traité l'an dernier, et sur lequel je croyais avoir donné à M. le marquis de Boissy toutes les explications qui l'avaient satisfait. Il nous a reproché d'avoir partagé avec l'Angleterre les fruits d'une victoire à laquelle celle-ci a refusé de concourir. Il importe qu'une pareille allégation ne reste pas sans être réfutée ; car ces choses touchent profondément la fibre populaire. "

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux annoncent que M de Morny a laissé des Mémoires qui, d'après ses instructions, ne doivent être publiés que dix ans après sa mort. Rien n'est moins certain que cette nouvelle.

Dans le courant de l'été, aura lieu à Dresde une fête des chanteurs allemands ; 16 000 chanteurs sont déjà annoncés ; 8,000 de Saxe et 3,500 de Prusse, dont 1,200 de Berlin. On s'attend à un concours de 21,000 chanteurs.

Des dépêches arrivées à Paris confirment la mort de Jules Gérard.

Seulement, il ne s'est pas noyé, comme on l'avait dit.

Il aurait été dépouillé et tué par sa propre escorte.

L'ancien roi d'Araucanie, M. de Tounens, doit faire vendredi à 3 heures du soir une conférence gratuite, rue de la Paix No 7, sur son avènement au trône, sa captivité et sa mise en liberté.

La rigueur de la température en Espagne a causé pendant ce mois et presque partout un grand nombre de morts subites. Les journaux de Cordoue disent que dans cette ville on a eu à regretter la perte de plusieurs personnes pour les mêmes causes.

On annonce les mémoires de M. Bakounine. Exilé en Sibérie, ce gentilhomme russe est parvenu à s'en échapper, grâce au dévouement d'une femme.

Il a traversé les pays les plus déserts, affronté des périls inouïs pour atteindre la Chine et gagner par là l'Angleterre. Il habite actuellement Florence.

Un cheval français a gagné mercredi dernier le grand steeple-chase de Liverpool. C'est un nouveau triomphe pour la France. *Kentucky* tel est le nom de ce vainqueur, figuré courageusement au premier rang, il a gagné d'une encolure, après une lutte magistrale.

Le montant du prix s'élève à 28,375 fr.

AVIS.

LE Dr. DE LAURÉAL, médecin homœopathe, rue St Pierre No 137, a occupé des diverses fonctions de sa profession et en particulier des maladies vénériennes.

Consultations—de 7 à 9 heures A. M. 5avril—30f

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET de CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de deux à quatre heures de l'après midi. 5 avril—1m Ch.je.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié tel que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1864—

Primes sur les risques d'incendie	$1,149 50
" " " des rivières	9,470 02
" " " des mers..	18,845 86
	$29,465 38
En moins, primes remboursées..	1,381 89
	$28,083 49
Primes non expirées le 30 avril 1863.....	20,913 00
	$7,170 49
Pertes payées dans la même période, savoir :	
Pertes par les incendies.....	23,391 03
" sur les rivières.....	3,540 00
" sur les mers.....	15,676 46
Total des pertes....	42,724 81
Ré-assurances.....	1,149 04
Dépenses et intérêt sur scrip } escompte et intérêt..... }	37,911 83
Quinze pour cent remboursés..	11,992 30
En faisant, pour risques non expirées.....	33,275 71—127,724 2
L'actif de la compagnie est comme suit :	
Billets de capital.....	142,079 26
Prêts garantis par hypothèque.....	19,988 10
Prêts garantis.....	90,216 00
Billets pour primes.....	50,970 00
Billets d'autres compagnies.....	210 78
Actions, bons et autres garanties.....	62,050 0
Fonds n'ayant pas cours.....	51,460 00
En caisse.....	34,343 99
Comptes individuels pour primes.....	32,875 9
	484,201 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé par devant moi, ce 14 mai 1864.
Ed. MEUNIER, 3e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, à partir de aujourd'hui, sur les certificats non payé d scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J Adams	F Durrive
J H Elmer	C Kohn
J Goldstein,	Jos Deynoodt.
F Cazenave,	A Broussean.
L F Gerente	J J Fernandez,
B W Ogden,	J A Seignoural,
F Lobit,	A Coutin.

mar—6m A Chiapella Sec

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires ; Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir..... $159,148 52

Primes sur les incendies.....	$118,188 84
Primes sur la marine.....	28,893 04
Primes sur les rivières.....	13,065 64
	$159,148 52
Primes en mains, non expirés	$30,712 60
Primes remboursées.....	1,490 38
	$32,016 5
Montant net des primes.....	$127,131
Pertes payées savoir :	
Risques d'incendies	$53,514 81
Risques des mers....	20,581 74
Risques des rivières	6,345 03
	$80,121 57
Réescomptes.....	5,796 89
Six pour cent rem- bourse.....	3,198 99
Taxes et souscrip- tions.....	19,470 26
Frais, profits et per- tes, intérêts, sous- criptions, escomp- te et intérêts.....	23,930 96
	127 527 67
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées.....	$3,604 27
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets pour primes.....	$27,386 13
Do pour primes et en voie de perception	81,712 85
Placé en actions de banque et en bons....	145,198 50
Placé en actions de chemins de fer.....	22,311 50
Portes payable par des actions de banques, etc.....	12,927 70
Prêts sur hypothèques.....	15,900 00
Parts de différentes compagnies d'assurance	11,079 00
En caisse.....	17,564 17
Total de l'actif....	$360,226 06

ETAT DE LA LOUISIANE.

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président,
H. CASTAREDE, secrétaire.

Les directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT d'intérêt sur les certificats non payés de scrip, à partir du 1er février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

—DIRECTEURS—

L Lafitte	Jos A White,
H Hyams	Jas Gibbs,
A Seignouret,	J A Stone,
J Gaudet,	P Vandekerkove,
A Labatut,	A Avendaño,
20 déc	O. Gaillard.

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle-Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du Cinquième et du Sixième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans (le Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans) est soumis aux taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les différents états et pour d'autres fins," et approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le QUINZE MARS 1865.

Tous les contribuables propriétaires de terres situées dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forcés de le faire par les Etats Unis.

Les personnes qui résideront pour les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes.

Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District ou Wards sont situées entre la rue du Canal et le rue de l'Esplanade.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONFORD,
Commissaires de la taxe directe des Etats Unis
19 mars—60f pour Louisiane.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé inspecteur des poids et mesures, pour le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert son bureau au No 47 de la rue St-Anne, entre les rues Chartres et Royale, et qu'on l'y trouvera tous les jours (les dimanches exceptés) depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. E. VEGLEDEZ,
Inspecteur des poids et mesures, 2me District.
18 mars 1m rue St-Anne, No 47.

Graines de Coton.

QUATRE MILLE boisseaux CLOSTER, du VICK,
5/10 do prodigue de Bord,
5/10 du PETIT GOLFE,

A vendre par JOHN H. CARTER,
26 mars—30f 6 et 10, rue Tchoupitoulas

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

PERSAC & LEGRAS ayant ouvert rue du CANAL No 32, entre St Charles et Carondelet, une nouvelle galerie Photographique, ont l'honneur d'inviter le public à venir visiter le genre d'installation entièrement NOUVEAU qu'ils ont adopté, persuadés des avantages qu'il offre pour la solution de toutes sortes de Photographies, Ambrotypes, Melainotypes, Copies, à de la plus grande beauté. Leurs prix sont modérés, leur travail sera bien recommandé.

Les DAMES, continuent à y être qui existe dans beaucoup d'autres maisons, trouveront la tout réalisé, entrée discrète, salons et pose au premier étage, et une femme CONSTAMMENT toujours à leur disposition sans rétribution

L'encadrement et tout particulier en sera fait dans l'établissement, sur que la retouche.

Des leçons de DESSIN et PEINTURE seront données par M. PERSAC à des conditions libérales.
27mars—30f

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

On appelle particulièrement l'attention du PUBLIC FRANÇAIS sur les portraits faits par la COMPAGNIE PHOTOGRAPHIQUE DE LA BELLE ORLEANS.

37..... Rue du Camp..... 37

Cette compagnie possède un local où la lumière est admirablement distribuée, des salons élégants, des instruments perfectionnés, et tous les accessoires qui jolote au talent de l'artiste, permettent de fournir des EPREUVES PHOTOGRAPHIQUES d'une incontestable supériorité. 4 avril—30f

MALADIES.

Déperdition, Faiblesse, Infection et Pendre de Virilité.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments de Dr. FERVERE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est aigre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ fils, pharmacien, au coin de Orléans Bourbon. 19mar—30

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public, étant de retour de France qu'il a recueilli, dans ses voyages, aux Pharmacies de Cour et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les personnes les plus graves de Syphilis, Ulcérations, Plaies, Eczèmes, Dartres, Pustules, Dénudations, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Bubitonnelle, la Chlorose les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec la plus grande succès. Consultations de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ,
18 mars—5 f Coin Conti et Bourgogne

NOUVEAUX MEDICAMENTS

INJECTION ET LIQUEUR.

Pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et les écoulements de toute nature, quelqu'anciens qu'ils soient.

EAU ET SIROP DEPURATIF

pour la guérison des dartres, boutons ulcères, etc, funeste conséquence des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale.

A vendre par B. BATTIER, pharmacien
mars—30f encoignure Dauphine et St Pierre

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—Avril 1865.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Balea, Jacques Urbain	Lagarde, Hippolyte
Barthe, Jean Auguste Fa vie	Lamour, Dominique (Les- lissalde Bernard Désir
Bouche, Jacques	Lebeau, Paul
Bertrand, François	Labbat, Mme Ve, née Clo- dine Montanna
Binsey, Juste	Ledoyen, Antoine
Breaux, François Frédéric	Lourdes, Edouard
Bourguignon, Jacob	Lacoume, Edouard
Blazy, Mme Ve, née Bu- jon	Lubergt, Remi
Bonafon, Auguste	Labat, Pierre
C.	Lesclaire, Antoine Joseph
Cartier, Louis Fran, is	Le Roux, Patrice
Courrare, Paul	M.
Casse on Kassel, Philippe	Marmouget, François
Combret, Jean, tonnelier	Montesin, Alfred et Ed- ard
Coucault, tailleur	Meintinger, Michel
Cat. Bertenone, Catherine Mun	Mintiville, Pierre
Chaix, Aristide	Marceau, Henri
Grassaine, Nicolas	Molineau, E
Carrère, Ch.	Mesnard, Mme veuve
Cemy, Jean Jacques	Machet, Philippe
Cantin, Firmin	Moulin, François
D.	N.
Darré, Victor, de Jesus	Nargaronia, Jean
Daujean, Alexis	N zer, Jean
Denor, Armand Léonore	P.
Desbarres, Jacques	Petit, Etienne
Durbelin, Jean	Piquard, Pierre François Théodore
Dulhom, François	Porch, James
Dumon, Pierre	Pilot, Jean
Dard, Joseph	Provent, Julien
D'Aquin, Joseph Arthur	Pickard, Wm M
Daujeu, Marie, Mme	Perrinaud, François
Dardoux de Mesmy, Henri	Pingeon, Antoine
E.	Petitjean, François
Eder, Octave	Q.
F.	Quentin, Edouard Mme
Fortier, Victor	Veuve
Fortier, Ordinaire Napo- leon	R.
Fagot, Jean Marie	Rousseau, Jules
Fragot, Jules	Rothe, Francine Charles et Louis
Fournier, Joseph, horloger	Rousselet, Sophie
G.	Rouard, Alexis
Giroux, Antoine Etienne	Rouyer, Casimir
Gouraime, Jean	Klugé, les époux
Gilod, Jean François dit Emile	S.
Gay, Jean	Ségnaire, Jean dit Cazo- bonne
Grandjurie, Lucien	Steiner, les enfants
Gérard, Charles, charpen- tier	Shamson, Hiram
H.	St Amand, Jean Baptiste
Hans, Georges	Sudre, Pierre
Hainrich, Laurent	Tranchand, Frédéric
Haigas, Pierre	V.
J.	Vardaveik, Victor
Jouville, François	Vignes, Joseph Louis
Jayet, Gaspard	Verger, H.
K.	Vernier, Victor
Klotz, Bernard	W.
	Wagner, Jean

☞ La Chancellerie du Consulat de France, sise à l'angle des rues Maza nas et Natchez est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 1 avril

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croscent
DE LA NOUVELLE-ORLEANS

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte annulée, cette Compagnie presente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1865, savoir :

Primes sur les risques d'incen- dies.....	$132,046 16
Primes sur les risques des mers	37,419 77
Primes do des rivières	17,357 00 $186,801 93
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864.....	$139,878 84
Pertes dans la même période :	
Risques d'incendie $46,503 83	
Risques des mers.... 14,975 30	
Risques des rivières. 10,409 00—$71,881 13	
Plus les dépenses gé- nérales, les taxes, les profits et pertes, moins l'escompte et les polices non compris la balance de l'intérêt tenue en réserve).....	56,775 74—196,656 83
Profit net des primes pour l'année expi- rée le 30 avril 1864	27,622 99
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Prêts garantis et actions publiques.....	$82,244 39
Prêts sur hypothèques.....	59,445 00
Billets pour primes, &c.....	61,058 69
Dû pour primes et en voie de perception....	28,848 72
Propriété foncière (bureau dans la rue du Camp).....	80,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons.....	489,000 00
Argent n'ayant pas cours.....	63,020 05
Scrips d'autres compagnies.....	31,190 03
En caisse.....	23,918 99
Total de l'actif.....	$1,042,422 90

Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H.. RICE, Secrétaire pro. tem

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 31 mai 1864.
F. E. O'NEILL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer un dividende de cinq pour cent sur les certificats non sujets de gresie, sans porteurs des dits certificats en a leur ayant causé, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice Président.
MW. H. RICE, Secrétaire pro tem.

—DIRECTEURS.—

Thos A. Adams,	G. W. Gelbs,
Samuel Bell,	Oscar Reid,
Jos Jonas,	J. E. Lacoste,
J. E. Kennedy,	J. H. Lozes,
Samuel B.	S. M. Johnson,
A. Bell,	Wm Mitchell,
Robert Geddes,	W. G. Robson,
Octavius Jonas,	C. V. Southgate,
Jos. Thomas,	F. Thomas,
A. G. Otis,	A. Thomas,

Ordre d'enrôlement No 6.

Bureau du Sortiontant du Service de Recrutement Volontaire et Maréchal Prévôt Général Assistant Etat de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 27 mars 1865.

I. Conformément aux ordres reçus du Major Général commandant le district du Golfe, il est prescrit ce qui suit :

1—Les opérations du recrutement pour le service volontaire sont suspendues, et le dit service est prorogé au 15 de mois prochain. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi seulement : pour le Premier, le Deuxième et le Troisième District rue Perdido, No 2 ; pour le Quatrième District, rue du Camp, No 549.

II.—Les règlements suivants sont publiés pour la gouverne de ceux que cela concerne—

1—Ceux qui arrivent en ville doivent se faire inscrire dans les cinq jours qui suivent leur arrivée, sinon ils seront sujets à l'amende et à l'emprisonnement—Bureau, rue St. Charles, No 109 ; heures, de 8 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

2—Ceux qui ont été ou pourraient être avertis qu'ils ont été condamnés à l'amende pour contravention à la loi d'enrôlement, sont requis de payer le montant dans les cinq jours, sinon il leur sera infligé une nouvelle punition. Bureau pour le paiement des amendes, rue St. Charles, No 109 ; heures, de 8 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

3—Ceux qui ont été ou pourront être déclarés déserteurs ou manqué de contrôle un garde ou une patrouille quelconque, ou un officier ou un employé quelconque de ce bureau sera puni aussi sévèrement que le permet la loi.

4—Ceux qui désirent fournir des remplaçants sont informés qu'on ne traitera qu'avec les principaux ou des agents inqués de l'autorisation voulue. Quiconque fera découvrir des coureurs ou autres qui n'ont pas l'autorisation de ce bureau et tout le matier de trouver des remplaçants, recevront une récompense de cinquante ($50) piastres sur condamnation de la personne dénoncée. Avis est donné au public que toutes les fois qu'il sera prouvé qu'un principal a employé pour se procurer et présenter un remplaçant des personnes non autorisées à agir, son exemption sera annulée et il devra fournir un autre remplaçant ou se présenter lui-même. Des mesures rigoureuses sont nécessaires pour mettre le gouvernement et d'autres à l'abri de fraudes telles que celles qui ont été commises dans des villes du Nord.

5—Ceux qui fourniront des remplaçants avant le tirage (avant que le principal tombe au sort) peuvent, s'ils remplacent celui qui lui est nommé sur le tirage, être exempts pour trois ans, mais un principal ne saurait, dans aucun cas, être exempté pour plus d'un an.

6—Un tirage supplémentaire aura lieu pour ceux qui ont été omis depuis le commencement du tirage, sera fait dans chaque district après que le tirage actuel sera achevé. Les cartes d'enrôlement de chaque district pour le premier tirage et le tirage supplémentaire seront ensuite mis ensemble dans la roue, et le tirage continuera jusqu'à ce que le contingent ait été rempli.

9—Il sera donné toutes les facilités aux citoyens d'un district quelconque qui adopteraient des mesures pour réduire ou remplir le contingent de leur district par des enrôlements volontaires, et ces enrôlements seront portés au crédit des contingents nés.

SHELDON STURGEON,
mar26 A A P M G.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier,

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Total des primes pour l'année expirée le 31 février 1865.....

Savoir—primes d'incendie.....	152,491 76
do de mer.....	18,912 00
do de rivières.....	15,707 07
	$187,111 83
En moins, primes remboursées.....	4,400 25
Montant net des primes.....	$182,711 58
Pertes—Sur les risques d'in- cendie.....	$46,235 59
Sur les risques de mer	13,260 64
Sur les risques de rivières	15,009 00
	$79,436 63
Taxes et revenu intérieur.. de	$7,981 71
Réassurances frais, exclusive- ment motifs.....	45,979 68
	$133,398 12
Balance.....	$71,310 57
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés.....	29,823 60
Bonéfice net.....	41,487 17
Montant net des primes.....	$182,711 58
Deduction faite de 25 pour cent	45,677 89
Montant net des primes participant.....	$137,033 69

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières.....	$42,776 75
Placé en hypothèque sur propriétés.....	$91,200 00
Placé en bons de la ville et autres bons.....	$161,300 00
Placé [illegible]	$6,000 00
Placé [illegible]	
Prêts	1,742 [illegible]
Effets	128
Primes échues [illegible]	7,[illegible]
Divers [illegible]	1,[illegible]
En [illegible]	35 12
	[illegible]
	[illegible]

Le [illegible] [illegible] [illegible]